

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 13/07/2023 Date de révision: 13/07/2023 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Peintures pour artistes, artisanat et loisirs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

JASCO  
1-5 Commercial Road Kingsgrove  
+61- NSW 2208 New South Wales  
T 029807 1555

##### Distributeur

COLART UK LTD  
Goldthorn Road  
DY11 7JN Kidderminster – Worcestershire  
United Kingdom  
T +44 (0) 2084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Fabricant

Colart France  
Zone Industrielle Nord 5 Rue René Panhard, +33 2 43 83 83 00  
Le Mans  
France  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Autres

Colart International Holdings LTD  
The MediaWorks Building  
191 Wood Lane  
GB- W12 7FP London – London  
United Kingdom  
T 02084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Australian poisons centre: 13 11 26, New Zealand Poison centre number: 0800 764 766

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient acrylate de 2-éthylhexyle, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                                                                      | Identificateur de produit                                       | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OXIRANE, METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(3,5,5-TRIMETHYLHEXYL) ETHER | N° CAS: 204336-40-3<br>N° CE: 606-555-0                         | 1 – 3   | Aquatic Chronic 3, H412                                                                                                                                                                                                                          |
| acrylate de 2-éthylhexyle                                                | N° CAS: 103-11-7<br>N° CE: 203-080-7<br>N° Index: 607-107-00-7  | 0.1 – 1 | STOT SE 3, H335<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317                                                                                                                                                                                     |
| 2-méthylisothiazol-3(2H)-one                                             | N° CAS: 2682-20-4<br>N° CE: 220-239-6<br>N° Index: 613-326-00-9 | < 0.1   | Acute Tox. 2 (par inhalation), H330<br>Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311<br>Acute Tox. 3 (par voie orale), H301<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                          | Identificateur de produit                                       | Limites de concentration spécifiques              |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 2-méthylisothiazol-3(2H)-one | N° CAS: 2682-20-4<br>N° CE: 220-239-6<br>N° Index: 613-326-00-9 | ( 0.0015 $\leq$ C $\leq$ 100) Skin Sens. 1A, H317 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                               |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.                                                                                                                           |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.                                                                                                            |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.                                                                                                |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                             |                                                                             |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets                            | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                      |

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la rubrique 1.2.1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection des mains:

Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière. Respecter les règles générales d'hygiène industrielle

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation convenable.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| État physique | : Liquide          |
| Couleur       | : blanc.           |
| Apparence     | : Liquide.         |
| Odeur         | : caractéristique. |

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                                                |                        |
|------------------------------------------------|------------------------|
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible       |
| Point de fusion                                | : Non applicable       |
| Point de congélation                           | : Pas disponible       |
| Point d'ébullition                             | : > 100                |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable.       |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible       |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible       |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible       |
| Point d'éclair                                 | : Pas disponible       |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible       |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible       |
| pH                                             | : 9 – 10               |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible       |
| Solubilité                                     | : Miscible avec l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible       |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible       |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible       |
| Masse volumique                                | : Pas disponible       |
| Densité relative                               | : ≈ 1.1                |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible       |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable       |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : ≈ 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)   | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                                              |                            |
|----------------------------------------------|----------------------------|
| Toxicité aiguë (Inhalation)                  | : Non classé               |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé<br>pH: 9 – 10 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé<br>pH: 9 – 10 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé               |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé               |
| Cancérogénicité                              | : Non classé               |

### acrylate de 2-éthylhexyle (103-11-7)

|             |                                         |
|-------------|-----------------------------------------|
| Groupe IARC | 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme |
|-------------|-----------------------------------------|

|                                                                             |              |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Toxicité pour la reproduction                                               | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | : Non classé |

### acrylate de 2-éthylhexyle (103-11-7)

|                                                                             |                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|

|                                                                              |              |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé |

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie - général                                         | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé                                                                                                                                          |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé                                                                                                                                          |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non applicable

##### Transport maritime

Non applicable

##### Transport aérien

Non applicable

##### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV :  $\approx 0\%$

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

| Maladies professionnelles |                                                |
|---------------------------|------------------------------------------------|
| Code                      | Description                                    |
| RG 65                     | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                                          |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 2 (par inhalation)        | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2                                                             |
| Acute Tox. 3 (par voie cutanée)      | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3                                                           |
| Acute Tox. 3 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3                                                             |
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1                                            |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1                                       |
| Aquatic Chronic 3                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3                                       |
| EUH208                               | Contient acrylate de 2-éthylhexyle, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                                                |
| H301                                 | Toxique en cas d'ingestion.                                                                              |
| H311                                 | Toxique par contact cutané.                                                                              |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                    |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.                                                                         |

# LEFRANC BOURGEOIS POURING EFFECT GLOSS MEDIUM

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                                                       |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                  |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                  |
| H330                                 | Mortel par inhalation.                                                                                                |
| H335                                 | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                 |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                          |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| H412                                 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                      |
| Skin Corr. 1B                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B                                                        |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                                                                           |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1                                                                                  |
| Skin Sens. 1A                        | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A                                                                                 |
| STOT SE 3                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France  
régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.